



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/827
28 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION EN ABKHAZIE (GÉORGIE)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1124 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 31 juillet 1997, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour une nouvelle période prenant fin le 31 janvier 1998, étant entendu qu'il réexaminerait ce mandat au cas où il serait apporté des changements concernant le mandat ou la présence de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à le tenir régulièrement informé et de lui présenter trois mois après la date d'adoption de la résolution un rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie), y compris les opérations de la MONUG, ainsi que des recommandations concernant la nature de la présence des Nations Unies. Le présent rapport fait le point de la situation au 24 octobre 1997.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Le processus de paix visant à régler le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie a été relancé au cours de la période considérée, grâce aux efforts soutenus déployés par mon Représentant spécial, M. Liviu Bota, et la Fédération de Russie en qualité de facilitateur, avec le concours de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Groupe des amis du Secrétaire général pour la Géorgie. Des contacts bilatéraux ont eu lieu entre les deux parties au conflit. Malgré cela, on n'enregistre aucun progrès tangible sur les points les plus importants – le futur statut politique de l'Abkhazie et le retour définitif des réfugiés et des personnes déplacées. Les deux parties ont néanmoins réaffirmé leur volonté de régler le conflit par des moyens politiques.

3. J'ai rencontré le Président géorgien, Edouard A. Chevardnadze, le 21 juillet à New York. Notre entretien a porté sur tous les principaux aspects du processus de paix, notamment le rôle de l'Organisation des Nations Unies sur le plan politique et dans le domaine du maintien de la paix. J'ai rendu compte dans un précédent rapport (voir S/1997/558/Add.1) de la réunion de haut niveau qui a été organisée à Genève, du 23 au 25 juillet, sous la présidence de mon Représentant spécial, pour recenser les domaines dans lesquels des progrès politiques pourraient être réalisés. À l'issue de consultations avec les deux



parties, M. Bota s'était proposé de reprendre les pourparlers le 13 octobre à Genève mais, le 8 octobre, le dirigeant abkhaze, M. Vladislav Ardzinba, l'a informé que la partie abkhaze avait besoin d'un délai supplémentaire pour préparer le débat sur les questions de fond. S'agissant du projet de protocole (voir S/1997/558, par. 5), M. Ardzinba a déclaré que le texte, tel qu'approuvé par lui, ne pouvait faire l'objet de nouvelles discussions et devait simplement être signé tel quel. La Fédération de Russie a déclaré qu'elle préférerait elle aussi que la réunion de Genève soit reportée car elle avait prévu de tenir à Moscou, aux mêmes dates, des négociations avec les deux parties sur le texte du projet de protocole. Après de nouvelles consultations avec les deux parties et la Fédération de Russie, en qualité de facilitateur, il a été convenu que la réunion reprendrait à Genève le 17 novembre.

4. Le 1er août, le Président de la Fédération de Russie, Boris N. Eltsine, a invité le Président Chevardnadze et M. Ardzinba à tenir une réunion avec lui à Moscou afin de faire avancer le processus de paix. À cette occasion, le Président Eltsine a déclaré qu'il soutenait le principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie et d'une large autonomie pour l'Abkhazie, et a suggéré de s'inspirer de l'expérience que la Fédération de Russie avait de la définition de relations entre un centre et des régions pour trouver une solution au conflit en Abkhazie. Tout en accueillant avec satisfaction cette initiative, tant M. Chevardnadze que M. Ardzinba ont indiqué qu'ils préféreraient poursuivre les travaux préparatoires avant de se réunir à Moscou.

5. Des négociations entre la Géorgie et l'Abkhazie ont eu lieu à Soukhoumi les 9 et 10 septembre, sous la présidence du Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Boris Pastoukhov. Mon Représentant spécial a participé à la réunion, de même que le chef des observateurs militaires de la MONUG et le chef du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Géorgie. Dans un communiqué commun adopté à l'issue des négociations, les parties ont notamment réaffirmé leur volonté de trouver rapidement une solution aux problèmes existants et de signer dans un avenir proche le projet de protocole à Moscou, selon les modalités proposées par le Président Eltsine le 1er août 1997. Conscientes que le retour progressif des réfugiés et des personnes déplacées devait commencer rapidement et en bon ordre, les deux parties sont convenues de poursuivre les pourparlers. Elles se sont déclarées prêtes à agir de manière coordonnée pour mettre fin aux actes de banditisme, qui perturbent le processus de paix, empêchent le règlement du conflit et font obstacle au retour des réfugiés, et ont appuyé le principe d'une intensification des efforts de la force de maintien de la paix de la CEI en vue de mettre fin à ce type d'activités dans la zone du conflit. Enfin, elles se sont félicitées du renforcement du rôle de l'ONU dans le processus de paix.

6. Les deux parties ont également eu des contacts bilatéraux directs. Le 14 août, le Président Chevardnadze a rencontré M. Ardzinba à Tbilissi. L'organisation de cette réunion a été facilitée par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Evgueni Primakov, qui s'était auparavant entretenu avec M. Ardzinba à Sotchi, les 9 et 10 août. Outre cette réunion en tête à tête avec le Président Chevardnadze, le dirigeant abkhaze, accompagné des membres de sa délégation, a eu des entretiens avec des personnalités politiques à Tbilissi, notamment avec le Président du Parlement,

M. Zourab Jvania. Au terme de cette visite, le Président Chevardnadze et M. Ardzinba ont signé une déclaration dans laquelle ils se sont notamment dits déterminés à mettre fin au conflit et à rétablir des relations fondées sur la coexistence pacifique et le respect mutuel. Ils ont réaffirmé leur volonté de ne pas recourir à la force et de régler tous leurs différends uniquement par des moyens politiques, par le biais de négociations et de consultations. Les deux parties ont indiqué qu'elles étaient parvenues à un accord sur plusieurs des principaux aspects d'un règlement pacifique, leur position divergeant néanmoins sur quelques points essentiels. Elles sont convenues de rester en contact afin de résoudre les problèmes soulevés par le conflit.

7. Le 20 août, une délégation du Gouvernement géorgien s'est rendue à Soukhoumi où elle a rencontré des dirigeants abkhazes. Les discussions ont porté sur les modalités de la coopération dans les domaines de l'énergie et des communications, entre autres. Les participants ont décidé de créer une commission de coordination chargée de régler les problèmes concrets. Les 21 et 22 septembre, une délégation abkhaze s'est rendue à Tbilissi; ses membres ont été reçus par le Président Chevardnadze et se sont entretenus, de questions économiques principalement, avec de hautes personnalités du Gouvernement, principalement dans le cadre de la Commission de coordination. Il semblerait que les deux parties aient également convenu d'engager un dialogue au niveau des parlementaires. Selon une déclaration publiée ultérieurement par la partie abkhaze, des questions politiques non réglées rendent la coopération difficile dans plusieurs domaines, notamment les transports et les communications. La prochaine session de la Commission de coordination est prévue début novembre 1997. Les représentants de la Géorgie se rendront alors à Soukhoumi.

III. SITUATION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

8. En dépit de l'action menée par les organismes d'aide dans toute l'Abkhazie (Géorgie), la population continue de pâtir terriblement du fait que le conflit n'est toujours pas réglé. Selon les informations dont on dispose, il est difficile de trouver à se nourrir et la pauvreté est très répandue, surtout parmi les personnes âgées qui ne peuvent compter sur un soutien familial ou qui n'ont pas de revenus. La situation sanitaire se détériore et des milliers de civils souffrent de maladies infectieuses. La destruction des infrastructures et la survivance de politiques et de pratiques dépassées expliquent que les services de santé soient quasiment inopérants. Les logements sont inadéquats, en particulier à Gali et Otchamtchira, mais également à Soukhoumi. Les écoles sont en très mauvais état et manquent d'équipements et fournitures élémentaires - mobilier, stylos, papier et craie. Les tensions dues à la guerre et l'isolement qui a suivi ont eu des incidences psychologiques désastreuses sur les enfants et les adultes, qui souffrent de troubles dus à un stress post-traumatique se traduisant notamment par un comportement violent.

9. Le HCR, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Acción contra la Hambre (ACH) et Médecins sans frontières (MSF-France) sont toujours les principaux organismes qui viennent en aide à la population civile en Abkhazie. Deux autres organisations, Counterpart International et le United Methodist Committee on Relief ont commencé à travailler dans la région. Le HCR a étoffé son programme global, afin de fournir des matériaux de construction aux civils ayant besoin d'une aide pour reconstruire leur maison, de réparer, en

/...

collaboration avec ACH, 31 écoles réparties dans toute l'Abkhazie et de les doter de matériel et de troussees pour écoliers provenant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de distribuer du matériel et des troussees sanitaires aux services de santé et d'équiper d'ambulance l'hôpital de Gali. Un administrateur chargé de la protection étant récemment arrivé sur les lieux, le HCR est désormais mieux en mesure de répondre aux besoins de protection de la population. Le CICR poursuit l'exécution de ses programmes de protection et de diffusion de messages aux familles dans toute la région; il a également maintenu ses autres programmes - aide à l'agriculture, aide alimentaire, soupes populaires, fourniture de prothèses et services médicaux - et prépare des colis pour l'hiver. MSF-France appuie les hôpitaux de district et l'hôpital pour tuberculeux de Goulripchi, et fournit le chlore utilisé pour purifier l'eau à Soukhoumi. Dans la vallée du Kodori, une mission d'évaluation des besoins organisée sous l'égide du Département des affaires humanitaires a constaté des lacunes dans les programmes, notamment dans le secteur de la santé. Counterpart International a entrepris de remédier aux carences observées.

10. En raison d'insécurité qui continue de régner dans la région, la situation est dangereuse pour les organismes d'aide dont les agents et les biens sont menacés. Les prises d'otages qui ont eu lieu récemment sont particulièrement inquiétantes. Les organismes d'aide ont fait part de leurs préoccupations aux deux parties au conflit et leur ont demandé de faire tout le nécessaire pour que les civils qui en ont besoin continuent de bénéficier de programmes destinés à sauver des vies.

11. L'appui de la communauté internationale des donateurs aux programmes d'aide humanitaire en Abkhazie n'est pas suffisant pour faire face aux besoins. En septembre, le Département des affaires humanitaires a organisé, en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes, une tournée de la Division néerlandaise d'aide humanitaire dans la région; une visite de l'Agence suédoise de développement international est également prévue. On espère que les donateurs apporteront très rapidement les contributions requises pour maintenir les programmes à leur niveau actuel.

12. Le Bureau des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) continue de s'acquitter du mandat que lui ont confié le Conseil de sécurité et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Son bureau principal reste situé au quartier général de la MONUG, mais le 1er juillet, il a ouvert un bureau auxiliaire dans le centre de Soukhoumi, pour être plus près du public. Depuis lors, les membres de la population locale ont été de plus en plus nombreux à se rendre dans ces locaux, où leur sont donnés des informations et des conseils dans le domaine des droits de l'homme. Le Bureau a distribué des publications des Nations Unies relatives aux droits de l'homme. En octobre, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé un consultant à Soukhoumi afin d'appuyer les activités du Bureau.

IV. OPÉRATIONS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

13. Pendant la période considérée, la MONUG a continué d'opérer dans les zones de sécurité et d'armement limité des secteurs de Zugdidi et de Gali et dans la vallée du Kodori. Le 16 septembre, à la suite d'une prise d'otages (voir par. 23 ci-après) et compte tenu de menaces persistantes, elle a temporairement modifié son modus operandi dans les secteurs de Zugdidi et de Gali : pour l'instant, elle ne va pas dans les zones non habitées; les patrouilles se font obligatoirement par groupes de deux véhicules dans le secteur de Zugdidi; les patrouilles à bicyclette et à pied ont été suspendues, de même que la surveillance des points de traversée de l'Inguri. En outre, tous les membres de la Mission portent des gilets et des casques pare-éclats dans la zone de sécurité du secteur de Zugdidi. Compte tenu de ces limitations, le chef des observateurs militaires considère que la MONUG continue d'être en mesure d'observer et de vérifier le respect par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994 (S/1994/583 et Corr.1, annexe I). La Mission a trois bases et un quartier général de secteur dans le secteur de Zugdidi et dans celui de Gali (voir carte). En outre, elle a une base dans la vallée du Kodori, qui est occupée périodiquement par des observateurs basés à Soukhoumi. Ses effectifs sont actuellement de 109 observateurs, originaires de 23 pays (voir annexe).

14. Une équipe médicale des Nations Unies s'est rendue auprès de la Mission au cours de l'été pour évaluer ses besoins médicaux, logistiques et opérationnels. Elle a jugé que les installations médicales étaient bien organisées et bien équipées, mais a recommandé que la Mission puisse disposer d'un hélicoptère, pour procéder à des évacuations médicales, ainsi que d'une ambulance supplémentaire. Des arrangements sont en cours pour doter la Mission du matériel demandé.

15. On se souviendra que la MONUG a fait des efforts énergiques pour améliorer la sécurité de son personnel. Pourtant, son personnel et ses biens ont de nouveau été victimes d'actes de violence, y compris prise d'otages, vols et cambriolages. Un certain nombre de dispositions ont donc été prises, en plus des changements apportés aux patrouilles : la Mission sera dotée de véhicules protégés contre les projectiles, de façon à renforcer la sécurité des observateurs militaires et à leur permettre de patrouiller là où risquent de se trouver des bandits et autres éléments armés. En outre, une équipe de sécurité des Nations Unies se rendra dans la zone de la mission du 5 au 15 novembre pour offrir un stage de "formation de formateurs" sur les procédures à suivre en cas de prise d'otages. L'équipe devra également déterminer si d'autres mesures de sécurité s'imposent.

16. Le problème des mines a continué de se poser pendant la période considérée et plusieurs incidents ont été signalés. Les tactiques des groupes armés semblent s'être modifiées; ils utilisent maintenant des engins explosifs plus sophistiqués, actionnés à distance et dirigés contre des objectifs soigneusement choisis. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, il ne semble pas que la MONUG fasse partie des objectifs visés. Néanmoins, elle continue de prendre les mesures de sécurité décrites ci-dessus et elle poursuit son projet de revêtement de routes (voir S/1997/340, par. 32). Le projet est

/...

interrompu, en raison de menaces dirigées contre les ouvriers de l'entreprise sous-traitante, mais il devrait reprendre sous peu.

17. Les réunions quadripartites hebdomadaires, présidées par le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI, qui avaient été suspendues le 2 juillet lorsque la partie abkhaze avait refusé d'y assister pour protester contre ce qu'elle appelait des infiltrations constantes de groupes armés géorgiens en Abkhazie (voir S/1997/558, par. 20), ont repris le 27 août. On se souviendra que ces réunions rassemblent le chef des observateurs militaires de la MONUG et des représentants de la police, de la milice, des services de sécurité et de l'administration locale géorgiens et abkhazes et qu'elles servent à examiner des questions de sécurité et d'autres questions intéressant les deux parties au niveau local.

18. La MONUG continue de coopérer avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales opérant des deux côtés de l'Inguri. Elle échange des informations avec eux et leur fournit des escortes s'ils le demandent.

V. COOPÉRATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
EN GÉORGIE ET LES FORCES COLLECTIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX
DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS

19. La MONUG continue d'observer les activités de la Force de maintien de la paix de la CEI dans le cadre de l'application de l'Accord de 1994. La coopération se poursuit sur le terrain entre les deux opérations comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (voir S/1997/558, par. 33). Des réunions ont lieu fréquemment et régulièrement pour examiner les activités des deux opérations et l'assistance mutuelle dans les secteurs se poursuit de façon satisfaisante. On se souviendra que la MONUG a conclu des arrangements de sécurité avec la Force de maintien de la paix de la CEI. Ces arrangements ont été utiles en plusieurs occasions, mais il est nécessaire de préciser officiellement les procédures opérationnelles et les circonstances dans lesquelles la Force de maintien de la paix de la CEI devrait intervenir pour aider la MONUG. Cette force n'a pu aider véritablement la Mission lors de l'incident de prise d'otages du 16 septembre parce qu'il est apparu que sa participation risquait d'avoir des effets négatifs et de mettre sérieusement en danger la vie des otages.

20. La force tient toujours des points de contrôle fixes dans toute la zone de sécurité, mais les patrouilles restent limitées en raison du danger que continuent de poser les mines. Comme le Conseil de sécurité en a été informé le 14 octobre, deux officiers de la force ont été gravement blessés alors qu'ils essayaient de désamorcer un engin piégé.

21. Le mandat de la Force de maintien de la paix de la CEI, qui a expiré le 31 juillet, fait l'objet d'un examen de la part des responsables politiques et militaires de la Fédération de Russie et du Gouvernement géorgien. À l'issue des discussions qui ont eu lieu lors du Sommet du Conseil de chefs d'État de la CEI, qui s'est ouvert le 22 octobre, le mandat a été prorogé jusqu'au 31 janvier 1998.

VI. SITUATION SUR LE TERRAIN

A. Généralités

22. La situation dans les zones d'armement limité et de sécurité des secteurs de Gali et de Zugdidi reste instable et tendue. Les activités criminelles dirigées contre la population locale et le personnel international se sont poursuivies et les autorités locales des deux côtés de l'Inguri restent incapables de régler la situation. Modifiant sensiblement leur mode d'opération, les groupes armés ont accru leurs activités dans la zone d'armement limité et dans les régions ne relevant pas de la responsabilité de la MONUG. Ils ont continué à poser des mines et semblent avoir acquis des armes équipées de dispositifs de vision nocturne. Pendant la période considérée, trois soldats abkhazes, un soldat de la force de maintien de la paix de la CEI et six civils ont été tués par l'explosion de mines ou au cours d'autres incidents armés en Abkhazie. Le 28 septembre, pour la première fois depuis le début de la campagne de pose de mines de 1996, deux mines ont explosé dans le secteur de Zugdidi, tuant un civil.

23. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, les groupes armés opérant depuis le sud de l'Inguri ont adopté une nouvelle tactique, pénétrant par petits groupes profondément en territoire abkhaze. En outre, à deux reprises, la force de maintien de la paix de la CEI et la MONUG ont toutes les deux été victimes de prises d'otages dans le secteur de Zugdidi, ce qui ne s'était jamais produit depuis la création de la Mission. Le 16 août, trois membres de la force de maintien de la paix de la CEI ont été pris en otage dans la zone de sécurité de ce secteur. Les kidnappeurs exigeaient, pour libérer les otages, qu'on leur remette deux dépouilles mortelles. Après cinq jours de discussion, ils ont obtenu ce qu'ils voulaient et les soldats ont été libérés. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le deuxième incident s'est produit le 16 septembre : deux observateurs militaires des Nations Unies et un membre du personnel local ont été pris en otage par trois inconnus dans le secteur de Zugdidi. L'un des otages a été remis en liberté peu après, porteur d'un message offrant la libération des deux autres en échange d'une rançon. Le chef des observateurs militaires de la MONUG a cherché à obtenir leur libération, en consultation avec les forces de sécurité géorgiennes et les représentants de la force de maintien de la paix de la CEI. Finalement, compte tenu du grave danger immédiat qui pesait sur les otages, la MONUG a accepté de verser une partie de la rançon exigée par les kidnappeurs. Les otages ont alors été libérés sains et saufs. Il convient certes de se féliciter que l'incident ait pu être réglé de façon pacifique, mais le versement d'une rançon est contraire à la politique établie de l'ONU qui veut que l'Organisation ne verse pas de rançon et ne fasse pas de concessions importantes pour obtenir la libération d'otages. Il faut souligner cela dit que cet incident ne crée pas de précédent. La politique de l'ONU à cet égard a été réaffirmée au Siège et dans la zone de la mission.

B. Zones de sécurité et d'armement limité

24. Les deux parties ont continué à violer l'Accord du 14 mai 1994. Pendant la période considérée, la MONUG a signalé 22 violations commises par la partie abkhaze et 54 par la partie géorgienne; dans la plupart des cas, il s'agissait de violations mineures, des militaires se trouvant sans arme dans la zone de sécurité. Des violations plus importantes ont aussi été commises par les deux parties. Le 29 septembre, du matériel militaire lourd a été introduit dans la zone d'armement limité du secteur de Zugdidi lors de manoeuvres militaires menées dans la zone d'entraînement de Kulevi, qui se trouve en partie dans la zone d'armement limité. Pour sa part, la partie abkhaze a refusé à la MONUG l'accès à une route côtière au nord du canal de Gali, qui selon elle était minée. En outre, depuis le 27 juillet, une compagnie d'infanterie se trouve dans la zone de sécurité du secteur de Gali.

25. D'autres violations de l'Accord de 1994, qui se produisent depuis longtemps, continuent d'être commises par les deux parties, bien qu'elles aient fait l'objet de protestations répétées sur place, ainsi, souvent, qu'au niveau le plus élevé; en fait, elles sont dernièrement devenues plus fréquentes. Du côté géorgien, il s'agit de la présence d'une unité d'artillerie à Khobi, dans la zone d'armement limité; du passage régulier dans cette zone d'armes lourdes destinées à la zone d'entraînement de Kulevi; et de restrictions imposées à la liberté de circulation de la MONUG et à son accès au site d'entreposage d'armes lourdes de Senaki, ainsi qu'au complexe de Torsa. Quant à la partie abkhaze, elle continue de limiter la liberté de circulation de la Mission le long de la route côtière, comme indiqué ci-dessus; d'installer des postes d'observation de l'armée dans la zone de sécurité; de stationner une compagnie d'infanterie à Akermara; de refuser l'accès au site d'entreposage d'armes lourdes d'Otchamtchira; et de procéder à un entraînement de chars dans la zone d'armement limité entre Otchamtchira et Primorsk.

C. Vallée du Kodori

26. La situation dans la vallée du Kodori est tendue et instable. La MONUG, qui continue d'effectuer régulièrement des patrouilles dans la vallée et d'aider les organisations non gouvernementales opérant dans la région, n'a observé aucune violation de l'Accord de 1994. En application de la partie de son mandat qui prévoit la création de conditions propices au retour des réfugiés dans la sécurité et l'ordre, la MONUG a présidé deux réunions quadripartites regroupant des représentants de deux clans svans ennemis et des représentants de la force de maintien de la paix de la CEI. Pendant ces réunions, les parties sont convenues verbalement d'un "pacte de non-agression" et ont décidé de poursuivre leur dialogue. Des unités de la police géorgienne et des représentants du "gouvernement abkhaze en exil" maintiennent leur présence dans la vallée, mais ils ne sont pas en mesure d'y assurer vraiment la sécurité. Le 8 juillet 1997, la MONUG a été informée qu'il y aurait eu des combats entre Abkhazes et Svans, près de la frontière russe dans la vallée du Kodori, à une vingtaine de kilomètres de sa zone de responsabilité. Bien que les forces svanes aient été mobilisées dans la région, la gravité de l'incident semble avoir été exagérée et la MONUG n'a pas pu corroborer ces informations. Le 21 septembre, deux hommes ont été abattus, apparemment en représailles d'un incident analogue survenu deux années auparavant.

/...

VII. ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

27. Le Gouvernement géorgien continue à coordonner avec succès les activités des donateurs, avec l'assistance d'organismes des Nations Unies et d'organismes extérieurs à l'ONU. En août, le Gouvernement a achevé la rédaction de la Note de stratégie de pays, qui fixe les priorités de la Géorgie en matière de développement pour les trois prochaines années, et concilie les besoins de développement et les besoins humanitaires qui continuent d'exister. En septembre, la Note de stratégie de pays a été présentée officiellement à la communauté des donateurs par le Ministre des affaires étrangères, qui était accompagné par le coordonnateur résident des Nations Unies et les chefs des institutions spécialisées des Nations Unies opérant en Géorgie.

28. Les résultats économiques du premier semestre de 1997 sont particulièrement satisfaisants. La dette extérieure s'est stabilisée et la situation financière de la Géorgie, si elle ne s'est pas améliorée, est demeurée pratiquement inchangée. Le taux de change est stable et très proche de la valeur fixée en 1997, lorsque la nouvelle monnaie (le lari) a été introduite pour remplacer les coupons. La valeur globale des réserves de la Banque centrale suffira pour couvrir les besoins du pays en devises pendant deux mois.

29. En ce qui concerne l'énergie, la situation reste au nombre des principales préoccupations de la nature à l'approche d'un autre hiver, alors que fait défaut la capacité de répondre à la demande d'électricité des ménages et des entreprises de production. En mai et juin derniers, les travaux d'entretien du barrage sur le fleuve Inguri ont obligé le Gouvernement à remplacer l'énergie hydroélectrique, qui est normalement utilisée en été, par de l'énergie produite par la combustion de gaz naturel, si bien que les réserves de gaz limitées qui sont normalement utilisées pendant les mois d'hiver sont épuisées. On s'attend donc qu'entre janvier et mars 1998, la population ait encore moins d'énergie électrique à sa disposition que l'hiver dernier, à moins qu'on ne puisse disposer de quantités de gaz supplémentaires, grâce à une assistance fournie à cet effet.

VIII. OBSERVATIONS

30. Mon Représentant spécial a fait des efforts énergiques pour donner une vigueur nouvelle au rôle des Nations Unies dans le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie. C'est ainsi notamment qu'il a assuré la présidence de la réunion qui s'est tenue à Genève avec les deux parties au conflit du 23 au 25 juillet 1997. Il a tenu des consultations étroites sur tous les aspects du processus de paix avec divers représentants des deux parties, ainsi qu'avec des représentants de la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur. Il est aussi resté régulièrement en contact avec l'OSCE et avec les amis du Secrétaire général pour la Géorgie.

31. Il est regrettable que la réunion qui devait avoir lieu à Genève à la mi-octobre ait dû être reportée. Comme indiqué dans les paragraphes précédents, mon Représentant spécial a eu des échanges de vues approfondies avec tous les intéressés et il y a maintenant lieu d'espérer que le processus de Genève reprendra du 17 au 20 novembre. Poursuivant l'ordre du jour de la réunion, tenue à Genève du 23 au 25 juillet, cette réunion identifiera les secteurs

/...

où des progrès politiques concrets pourront être réalisés. Elle cherchera également à progresser dans la solution des problèmes économiques et sociaux afin de favoriser un règlement global du conflit. Elle examinera également la question du retour des réfugiés.

32. Il y a maintenant cinq ans que mon prédécesseur a envoyé la première mission de bons offices en Géorgie; depuis, la communauté internationale a déployé - en vain - beaucoup d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique du conflit. Il ne fait pas de doute que la responsabilité finale du succès des efforts de paix incombe aux parties, mais le mandat du Conseil de sécurité prévoit un arrangement expérimental novateur de médiation offrant des possibilités d'effets synergiques qui pourraient utilement aider les parties à régler les difficiles problèmes qui se posent à elles. Pour ma part, je continuerai à veiller à ce que l'ONU adopte, face à ces efforts, une démarche parfaitement coordonnée, fondée sur la transparence absolue, pour que l'arrangement puisse porter fruit. Sans la présence de la MONUG et de la Force de maintien de la paix de la CEI, il ne fait guère de doute que le conflit éclaterait à nouveau ouvertement. Je demande instamment à tous les intéressés de mettre à profit la reprise de la réunion de Genève en novembre pour réaliser des progrès concrets.

33. Bien que les violations du cessez-le-feu aient été limitées à des incidents qui n'étaient pas fondamentalement violents (voir par. 24) et que les forces des deux parties soient restées séparées depuis la signature de l'Accord du 14 mai 1994, il est regrettable de constater l'existence de plusieurs violations importantes de cet Accord, qui se produisent depuis longtemps, les appels de la MONUG pour qu'il y soit mis fin restant sans effet. Je demande donc aux parties de respecter pleinement l'Accord et de coopérer sur ce point avec la Mission.

34. Comme les membres du Conseil ont pu le constater, la menace posée par les mines, les activités des groupes armés et des criminels ont mis en danger la vie de civils innocents et perturbé les opérations des organismes de secours, de la Force de maintien de la paix de la CEI et de la MONUG. Le Secrétariat continue à faire tout ce qui est possible pour améliorer la sécurité du personnel de la MONUG et les mesures supplémentaires décrites aux paragraphes 14 et 15 ci-dessus auront des incidences financières que je soumettrais en temps utile au Conseil dans un additif au présent rapport. C'est toutefois aux parties qu'il appartient, dans leur propre intérêt, de faire en sorte que des observateurs non armés soient en mesure d'opérer dans un environnement sûr. Je demande à nouveau aux deux parties de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer la sécurité dans la zone et pour mettre fin aux activités qui mettent gravement en danger la vie de la population.

35. Je tiens, en conclusion, à remercier mon Représentant spécial, le Chef des observateurs militaires et tout le personnel international et local placé sous leur autorité pour le dévouement dont ils font preuve au service de la paix.

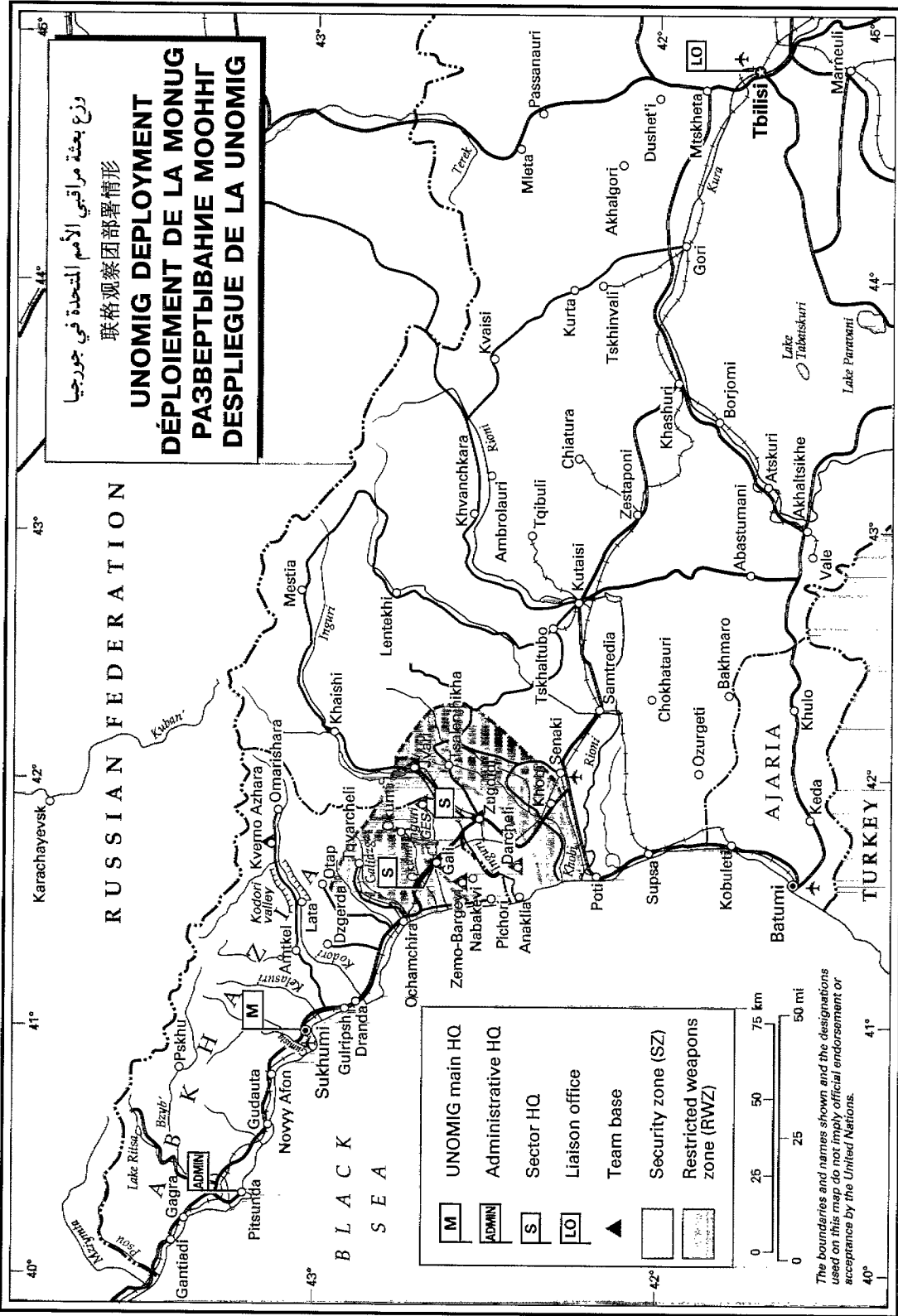
ANNEXE

Composition de la Mission d'observation des Nations Unies
en Géorgie au 24 octobre 1997

Pays	Observateurs militaires
Albanie	1
Allemagne	10
Autriche	4
Bangladesh	9
Cuba	1
Danemark	5
Égypte	4
États-Unis d'Amérique	4
Fédération de Russie	3
France	5
Grèce	4
Hongrie	5
Indonésie	5
Jordanie	8
Pakistan	3
Pologne	4
République de Corée	4
République tchèque	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	5
Suisse	5
Turquie	5
Uruguay	4
Total	109

وزع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في جورجيا
 联合国观察团部署情形

**UNOMIG DEPLOYMENT
 DÉPLOIEMENT DE LA MONUG
 РАЗВЕРТЫВАНИЕ МООННГ
 DESPLIEGUE DE LA UNOMIG**



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Map No. 3937 Rev. 14 UNITED NATIONS
 October 1997